



**ARRETE N° 2026 - 340**  
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
**Réservation Stationnement**  
**Rue du Puits n° 54/56**  
**SARL Mickaël BOSQUER**  
**Du Lundi 27 Avril 2026**  
**Au Jeudi 7 Mai 2026**

**NOUS**, Maire de la Ville de Honfleur,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

**VU** l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

**VU** le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

**VU** l'arrêté municipal n° 2026/304 en date du 07/04/2026 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Madame Marlène FAUVEL,

**VU la demande de la SARL Mickaël BOSQUER – Chemin de la Bruyère – 14130 Le Faulq, afin de réserver deux places de stationnement, dans le cadre de travaux de pose de volets battants extérieurs, Rue du Puits, au n° 54/56, Du Lundi 27 Avril 2026, au Jeudi 7 Mai 2026, hors week-end et jour férié,**

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1 :** Le Demandeur est autorisé à réserver deux places de stationnement, Rue du PUIITS, au n° 54/56, Du LUNDI 27 AVRIL 2026, au JEUDI 7 MAI 2026, hors week-end et jour férié.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit et réservé à la Société intervenante, Rue du Puits, au plus près du lieu d'intervention, pendant la période citée dans l'Article 1.

Les places de stationnement sont à réserver par le Demandeur.

**ARTICLE 3 :** Des panneaux réglementaires avec affichage du présent arrêté seront mis en place par le Demandeur.

L'arrêté devra être impérativement affiché, et visible, derrière le pare-brise des véhicules de la Société intervenante.

**ARTICLE 4 :** Le droit des tiers est expressément réservé.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 14 Avril 2026

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjointe à la Circulation : Marlène FAUVEL

